



PAS À PAS

LETTRE D'INFORMATION ASSOCIATION D'AIDE AUX MIGRANTS - CHERBOURG EN COTENTIN

N° 18 - OCTOBRE 2024

ÉDITO

« C'est pas l'homme qui prend la mer
C'est la mer qui prend l'homme »

La mer !
Mer redoutable aux jours de tempête !
Mer redoutable quand elle devient frontière qu'il faut se décider à affronter pour gagner l'ailleurs dont on a tant rêvé.

Méditerranée, Atlantique, Manche... L'Eldorado est sur l'autre rive.

Ils sont des centaines, enfants, femmes et hommes, là sur le rivage à attendre le moment où ils pourront enfin braver le flux et le reflux de cette immense étendue d'eau en mouvement. Ils sont décidés. Ils savent que c'est extrêmement dangereux. Mais ils en prennent le risque.

Et quand vient leur tour, pressés par des « capitaines au long cours », ils s'entassent par dizaines (environ 50 par bateau) sur de frêles embarcations pneumatiques, à peine gonflées, sans fond et sans gilet de sauvetage. Dernier espoir !

Les cris, les pleurs, le froid, le mal de mer, la peur, l'angoisse de la mort. La mort qui survient, parfois à peine partis, parfois en pleine mer, parfois parce qu'un S.O.S n'a pas eu de réponse.

Alors des chiffres parviennent à nos oreilles : 46 décès dans la Manche depuis le début de l'année 2024 et 200 naufragés secourus dans la nuit du 13 au 14 septembre. Non pas des chiffres ! Des vies trop vite achevées, des vies brisées d'avoir trop espéré, d'avoir trop cru en la fraternité et en l'humanité.

Brigitte LE COUTOUR

ACTU - Martine COTE-COLISSON

Moins d'un an après le vote de la loi Asile Immigration, le nouveau ministre de l'intérieur Bruno Retailleau a affirmé avoir trois objectifs, « rétablir l'ordre, rétablir l'ordre, rétablir l'ordre », afin surtout de mettre fin au « désordre migratoire ».

Pour ce faire, il veut « Expulser plus, régulariser moins »

et se dit prêt à utiliser tous les leviers pour réimposer, y compris par décrets, de nombreuses mesures retoquées par le Conseil Constitutionnel début 2024.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- retour du contrôle des frontières,
- retour du délit de séjour irrégulier,
- expulsion possible d'un étranger ayant purgé une peine carcérale (double peine),
- demande faite aux préfets de régulariser moins,
- réforme de l'AME,
- diminution des droits sociaux,
- possibilité de travailler avec des pays de transit acceptant qu'on leur envoie des expulsés, sur le modèle de l'accord entre le Royaume Uni et le Rwanda, et ce pour favoriser l'exécution des OQTF,
- possibilité de prolonger la durée des séjours en Centre de Retention Administrative jusqu'à 210 jours (actuellement 90),
- remise en cause de la présence dans ces CRA d'associations d'aide aux migrants, à la fois « juges et parties », selon Retailleau.

L'urgence du ministre de l'intérieur à se poser en défenseur d'une France, « pays le plus attractif d'Europe », assiégée par les immigrés venus profiter des aides sociales ne fait que renforcer le hiatus démocratique, quand 2/3 des Français ont écarté l'extrême-droite au 2° tour des élections législatives.

Une récente étude de l'Insee a établi que les immigrés représentaient 10,7 % de la population française totale. On sait qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement de nombreux secteurs professionnels (Services à la personne, bâtiment, agriculture, restauration). Mieux, selon Patrick Martin, président du MEDEF, il faudra 3,9 millions de personnes pour satisfaire les besoins de la France en matière de main-d'oeuvre immigrée d'ici 2050.

Alors, multiplier des mesures répressives ne servira qu'à faire vivre dans la clandestinité encore plus d'exilés, qui ont quitté leur pays parfois au péril de leur vie et toujours pour des raisons fortes.

Jeter en pâture les immigrés, « profiteurs », « terroristes », à l'opinion publique, est un discours simpliste qui fait le miel d'un RN en embuscade.

L'Association Itinérance, qui oeuvre à la régularisation et à l'intégration des personnes exilées, ne peut que rejeter le discours de haine de monsieur Retailleau.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Josiane NOBLET

Le 23 septembre s'est tenue une assemblée générale extraordinaire dans les locaux d'itinérance. Elle était motivée par un besoin de modification du règlement intérieur de l'association sur plusieurs points : l'abandon de l'existence de la carte d'adhérent ; la transformation de l'ancienne réunion mensuelle des adhérents, qui devient bimestrielle, en complément du « Pas à pas » également bimestrielle ; et enfin, la nécessité de changer le nombre de pouvoirs possibles pour chaque adhérent présent à l'AG. Désormais, une seule personne peut détenir 3 pouvoirs ou plus, à condition que l'ensemble des voix dont elle dispose (y compris la sienne) n'excède pas 10% des voix exprimables à l'Assemblée Générale.

Mais, la vraie raison de cette AG était de demander l'approbation des adhérents pour permettre à l'association d'effectuer une demande de reconnaissance d'Utilité Publique auprès de l'État. Pour cela, il faut avoir au moins 200 adhérents, fonctionner de manière démocratique et avoir une trésorerie solide. Ce projet, mené par Esther VIGNETTE, notre trésorière, nous autorisera à recevoir des dons d'entreprises et des legs ; permettra à nos donateurs d'obtenir une déduction d'impôts de 75% au lieu de 66% ; et surtout nous pourrons avoir accès à la location de logements dans le parc social (moins cher que dans le privé) pour certaines personnes que nous accompagnons. Cette démarche de longue haleine, passe par beaucoup de niveaux administratifs et politiques !

Les points soumis au vote ont tous été adoptés à l'unanimité.

Suite à cette AG extraordinaire s'est tenue la réunion bimestrielle qui a permis de faire le point sur les différentes commissions.

AGENDA

Du 16 au 25/11 : Rencontres Internationales de la Fraternité.

18/11 : Réunion bimestrielle - 17:45 - 11, rue Paul Talluau.

7/12 : Fête de la solidarité - Repas interculturel organisé par Itinérance - Salle de l'Europe (programme à venir).

18/12 : Journée Internationale des Migrants.

CAMP - Gilles CHAFFANGEON

Depuis quelques mois les personnes présentes sur le « camp du Maupas » sont relativement peu nombreuses : entre 15 et 25.

Nous cernons mal les causes de cette baisse : difficultés d'embarquer à partir de Cherbourg, organisation d'autres filières de passage, augmentation du trafic des « small boats » (canots pneumatiques) à partir du Pas-de-Calais ?

Début octobre l'équipe de la « commission matériel » a procédé à la collecte des couvertures sales pour lavage.

Les occupants actuels du camp font preuve d'une grande autonomie. Ils ont spontanément amélioré l'accès au camp en réalisant une véritable montée sécurisée avec rampe et lattes anti-dérapage au moyen de palettes dont nous assurons l'approvisionnement.

Ce travail remarquable s'accompagne d'une tenue exemplaire du camp : pas de débris, pas de vêtements ni couvertures à l'extérieur, les affaires communes sont rangées dans la cuisine.

Nous espérons que cette organisation perdurera !

